Procédure d'inscription scolaire

Toute demande d'inscription d'un enfant à l'école doit être faite uniquement par le ou les représentants légaux.

Pour procéder à cette démarche, adressez-vous à :
la direction Enfance Éducation - centre administratif :
Bâtiment A – 16 – 30 Avenue Paul vaillant Couturier 93420 Villepinte
Tél. 01.78.78.34.33
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h15
Jeudi de 8h30 à 12h00 (Fermeture l'après-midi)
1er samedi de chaque mois de 8h30 à 11h45 (sauf période estivale)

Documents à fournir (originaux + photocopies) :

● Pièce d'identité des 2 parents (recto/verso)
● Livret de famille (pages du/des enfants conerné(s) et pages des parents) ou acte de naissance datant de moins de 3 mois (pour les actes étrangers : traduction en français)
● Carnet de santé (les pages de toutes les vaccinations) ou justificatif du médecin justifiant les vaccinations à jour uniquement si le carnet de santé est manquant (perte , destruction…)
● Autorisation parentale d'inscription (voir au verso), complétée et signée par les deux représentants légaux de l'enfant
● Si vous êtes séparés ou divorcés ou si l'enfant vous est confié : copie du jugement de divorce ou d'un document officiel définissant les modalités de garde de l'enfant
● Justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture d'électricité, facture de gaz , acte de propriété ou contrat de location, facture Internet)
● Un certificat de radiation de l'école d'origine seulement si l'enfant est scolarisé (facultatif)
● Attestation d'accueil (pour les Familles d'Accueil et le Foyer de l'Enfance)

Pour les parents hébergés
Hébergeant :

- Présence de l'hébergeant
- Pièce d'identité
- Un justificatif de domicile (-3 mois)
- Une attestation d'hébergement renseignée et signée par l'hébergeant (formulaire à retirer au centre administratif ou à télécharger sur le site de la ville.)
- Présence de l'hébergé
- Pièce d'identité
- Une attestation **CAF ou CPAM (Sécurité sociale)** à votre nom à l'adresse de l'hébergeant

VILLE DE VILLEPINTE

AUTORISATION PARENTALE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
A compléter et signer par le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur

SITUATION DES REPRESENTANTS LEGAUX DE OU DES ENFANT(S):

☐ MARIES ☐ SEPARES ☐VIE MARITALE ☐PACSE ☐ DIVORCES

☐CELIBATAIRE ☐ VEUF, VEUVE

NOM de l'enfant	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE

TUTEURS LEGAUX	
QUALITE : ☐PERE ☐MERE NOM :…… PRENOM :…… ADRESSE :…… COMPLEMENT D'ADRESSE :…… CODE POSTAL ET VILLE :…… TEL. ☎: …… TEL. 📱 : …… ADRESSE MAIL(**OBLIGATOIRE**) : ……@……	QUALITE : ☐PERE ☐MERE NOM :…… PRENOM :…… ADRESSE :…… COMPLEMENT D'ADRESSE :…… CODE POSTAL ET VILLE :…… TEL. ☎: …… TEL. 📱 :…… ADRESSE MAIL(**OBLIGATOIRE**) : ……@……

Autre tuteur légal : ☐FAMILLE D'ACCUEIL ☐FOYER DE L'ENFANCE

Nom d'usage : …… prénom(s) :……
Adresse : …… N° d'appartement :……
Code postal : …… Commune :……
Téléphone domicile : …… Téléphone portable : ……
Téléphone travail : …… Courriel : ……@……

Nous soussignés, autorisons l'enfant ou les enfants à être inscrit(s) sur le fichier scolaire de la ville de Villepinte.
Par ailleurs, nous nous engageons à prévenir les services administratifs **des changements éventuels de notre situation familiale** (déménagement, naissance, séparation, …)

Pour les familles divorcées, séparées joindre une copie du jugement définissant le mode de garde de(s) enfant(s) et une copie de l'extrait de l'acte de naissance de(s) enfant(s).

Fait à Villepinte, le…… /…… /……..

Signatures : Responsable légal 1 Responsable légal 2

L'admission et l'affectation de chaque enfant dans un établissement scolaire est établie en fonction des places disponibles, du lieu d'habitation et du regroupement prioritaire des fratries.

Je soussigné :……..……..

Déclare :

☐ Ne plus être en contact avec le père ou la mère de ou des enfants : ……..
☐ Ne pas connaitre l'adresse du père ou de la mère de ou des enfants : ……..
☐ Assumer l'entière responsabilité de mon enfant administrativement et financièrement
☐ En avoir l'autorité parentale
☐ Etre toujours en contact avec le père ou la mère de ou des enfants : ……..
☐ Conjoint Hors Commune

Attestation sur l'honneur établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Villepinte, date et signature :

IMPORTANT Article 441-7 du code pénal
Est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amendes le fait de :
1) Etablir une attestation ou un certificat faisant états de fait matériellement inexacts

2) Falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère

3) Faire usage d'une attestation ou un certificat inexact ou falsifié les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.